

INTUISIX SRL

CONDITIONS GENERALES

Applicables à partir du 01/09/2023

1 Champ d'application

- 1.1 Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de biens, ci-après dénommés « les biens », et/ou de travaux et de services, ci-après « les services » qui sont passées par tout client, maître d'ouvrage ou acheteur, ci-après « le client », auprès d'INTUISIX SRL, dont le siège social est situé Avenue des Trois Tilleuls, 10 à 6001 Marcinelle, entreprise immatriculée au registre des personnes morales de Charleroi, BCE n° 0686 790 781, ci-après dénommée « le prestataire ».
- 1.2 L'application des présentes conditions générales constitue une condition déterminante du consentement du prestataire. Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales, même dans l'hypothèse où celles-ci seraient en contradiction avec ses propres conditions générales.
- 1.3 Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que par un accord écrit du prestataire. Toute dérogation accordée par le prestataire aux présentes conditions générales n'infirme en rien les autres clauses des présentes conditions générales qui restent d'application.

2 Offre et commande

- 2.1 Sauf stipulation contraire, le délai de validité de nos offres de prix est d'un mois.

2.2 Les prix indiqués dans l'offre ne visent que la réalisation des services qui y sont décrits, à l'exclusion de toutes autres prestations. Si des services ou des biens supplémentaires sont demandés par le client, ils lui seront facturés en supplément.

2.4 Concernant les services demandés (travail en régie), l'offre de prix envoyée au client constitue une estimation du prix, sans préjudice du temps réellement presté.

2.5 Sauf dérogation expresse, la commande ne sera effective qu'après versement d'un acompte équivalent à 50% du prix des biens commandés, au crédit du compte bancaire numéro BE31 1431 0235 9555.

2.6 En vue du paiement des biens vendus, le prestataire se réserve le droit d'exiger la constitution, à son choix, de garanties complémentaires, telles que notamment, le paiement par traite, la remise d'un chèque certifié ou la constitution d'une garantie bancaire.

3 Prix et révision de prix

3.1 Sauf mention explicite contraire, tous les prix indiqués par le prestataire sont en euros, TVA non comprise.

3.2 Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison des biens ou de la prestation de services sera à charge du client.

3.3 Le client autorise le prestataire à réviser le prix global convenu à concurrence de 50% de ce prix en fonction de l'augmentation, entre la conclusion de la vente et son exécution, du coût réel des paramètres suivants : marchandises, matières premières, salaires, énergie et variation de cours entre la devise d'achat des marchandises et/ou des matières premières et la

devise de vente des produits, étant entendu que ces paramètres s'appliquent à concurrence de la partie du prix correspondant au coût qu'ils représentent.

4 Paiement, contestation et indemnités

4.1 Sauf accord contraire, toutes les factures du prestataire sont payables en euros au comptant ou à toute autre échéance qu'elles mentionnent, au crédit du compte bancaire numéro BE31 1431 0235 9555.

4.2 Toute contestation relative à une facture doit être formulée par lettre recommandée au siège social du prestataire dans les huit jours à compter de la date d'envoi de la facture. À l'expiration de ce délai, la créance non contestée est considérée comme définitive et son montant est incontestablement dû.

4.3 Si le client ne paie pas dans les 14 jours calendriers (augmentés de trois jours ouvrables en cas de mise en demeure non envoyée par voie électronique) après l'envoi de la première mise en demeure, le client doit au prestataire, de plein droit et sans mise en demeure, une indemnité d'un montant de :

- a) 20 € si le solde est inférieur ou égal à 150 € ;
- b) 30 € majorés de 10 % du montant si le solde dû est compris entre 150,01 € et 500 € ;
- c) 65 € majorés de 5 % du montant dû, avec un maximum de 2 000 €, si le solde dû est supérieur à 500 €.

4.4 À défaut de paiement par le client dans les 14 jours calendrier (augmentés trois jours ouvrables en cas de mise en demeure non envoyée par voie électronique) après l'envoi de la première mise en demeure, le client est également redevable au prestataire, de plein droit et sans mise en demeure, d'un intérêt à hauteur du taux

intuisix

INTUISIX SRL | Siège social : Avenue des Trois Tilleuls, 10 – 6001 Marcinelle – Belgique
Téléphone : +32 495 94.22.85 | Web : www.intuisix.com | E-mail : intuisix@intuisix.com
RPM de Charleroi | Entreprise n° 0686 790 781 | Fintro : BE31 1431 0235 9555 – GEBA BEBB

d'intérêt de référence majoré de huit points de pourcentage visé à l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Ces intérêts sont calculés sur le montant restant à payer.

- 4.5 En cas de recouvrement judiciaire de toute facture, le client sera redevable des frais raisonnables de recouvrement, tels que les frais d'avocat et les frais internes de gestion qui dépasseraient l'indemnité forfaitaire.
- 4.6 Si le prestataire est obligé de payer des sommes au client, les mêmes dispositions en matière de dommages et intérêts s'appliquent en faveur du client et à nos frais.

5 Droit de rétractation

- 5.1 Toute commande passée par le client, que ce soit, par e-mail, par téléphone ou via le site internet du prestataire, engage le client dès validation. Lors de toute commande passée par le client, celui-ci recevra un accusé de réception par e-mail comportant la confirmation de l'enregistrement de sa commande par le prestataire.
- 5.2 Conformément à l'article 47 de la loi du 6 avril 2010 relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur, le client consommateur qui, dans le cadre de sa vie privée, fait appel aux services du prestataire sans qu'une visite sur les lieux n'ait pu avoir lieu pour établir le devis (contrat à distance), a le droit de renoncer à sa commande, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendriers à dater du lendemain du jour de l'acceptation de l'offre de prix. Ce droit de renonciation en cas de contrat conclu à distance ne s'applique pas lorsque les parties

conviennent que les services commandés seront exécutés durant ce délai.

- 5.3 Pour exercer son droit de rétractation, le client doit envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au siège social du prestataire dont l'adresse est mentionnée dans les présentes conditions générales.

6 Annulation de commande

- 6.1 A l'exclusion du droit de rétractation ou d'un cas de force majeure, l'annulation de la commande effectuée par le client ne pourra pas entraîner le remboursement des sommes déjà versées ni aucune indemnisation quelconque. Les services déjà effectués par le prestataire restent dus.
- 6.2 En cas d'annulation de la commande par le prestataire, celui-ci s'engage à rembourser au client les sommes déjà versées par lui au titre de la commande concernée, étant entendu qu'aucun dédommagement ne pourra être réclamé au prestataire.
- 6.3 En cas de résiliation unilatérale de toute vente par le client, celui-ci est redevable au prestataire, à titre d'indemnité de débit, d'une somme égale à 50% de la valeur hors TVA du prix de vente.

7 Exécution des services

- 7.1 Le prestataire remplit les missions qui lui sont assignées en tenant compte des intérêts du client. Il s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire dans l'exécution de ses missions et ce, conformément aux normes convenues et aux règles de l'art.
- 7.2 Le prestataire est en droit de faire exécuter les services commandés par tout collaborateur ou sous-

traitant de son choix, sous sa responsabilité de droit commun.

- 7.3 Le prestataire se réserve le droit de refuser d'honorer une commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.
- 7.4 Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire tout le matériel et la documentation utile et/ou nécessaire à l'accomplissement des services, et tous les moyens nécessaires afin qu'il puisse exécuter correctement ses obligations au titre du contrat, notamment en lui adressant en temps utile ses instructions claires concernant les objectifs, les éventuelles priorités et les informations nécessaires.
- 7.5 L'ensemble des biens, en ce compris le cas échéant les documents et le matériel mis à disposition du client par le prestataire, sont et restent la pleine et entière propriété du prestataire et doivent lui être restitués à première demande, sans que le client puisse réclamer une quelconque indemnisation à ce titre.

8 Garantie et responsabilité limitée

- 8.1 Si le client estime être en droit de contester la qualité des services prestés par le prestataire, celui-ci doit, sous peine de forclusion, le faire par écrit (e-mail ou courrier) dans les 3 jours après l'exécution desdits services par le prestataire ou de la découverte d'un vice dans l'exécution du contrat qui n'aurait pas été agréé, expressément ou tacitement, par le client.
- 8.2 En tout état de cause, la responsabilité du prestataire est limitée au montant du contrat sans préjudice du droit pour le client de demander la résolution du contrat en justice.

- 8.3 La responsabilité du prestataire se limite à une obligation de moyens. Il ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la non-atteinte de résultats commerciaux ou financiers par le client.
- 8.4 Sauf dol ou faute lourde de sa part, le prestataire ne peut être tenu responsable envers le client de dommages directs ou indirects généralement quelconques. Le client tient le prestataire quitte et indemne de toute réclamation, y compris sur garantie, en cas de mauvaise utilisation de la part du client, perte ou vol de données, défauts de logiciels et de matériels, diminution de performances d'ordinateurs, introduction de virus informatique, perte de connectivité, préjudice financier ou commercial, perte d'occasions ou de revenus d'affaires, augmentation de frais généraux, ...
- 8.5 Le client assume seul la responsabilité de la protection et de la sauvegarde de ses propres données, sauf si le prestataire a explicitement prévu les prestations correspondantes dans l'offre écrite approuvée par le client.
- 8.6 Si l'acheteur de biens agit à des fins professionnelles, toute dénonciation d'un vice apparent ou d'un défaut de conformité affectant les biens livrés doit être notifiée au vendeur dans les 7 jours de la livraison. Toute dénonciation d'un vice caché devra être notifiée au vendeur dans les 15 jours de la découverte de ces vices par le client ou à partir du moment où il aurait pu raisonnablement les découvrir. Aucun produit ne peut être renvoyé au prestataire sauf accord préalable et écrit de sa part.
- 8.7 Sauf si l'acheteur de biens n'agit pas à des fins professionnelles, durant une période d'un an à partir de la livraison des produits, la garantie du vendeur se limite exclusivement, soit à la réparation ou au

remplacement des produits défectueux, soit à la restitution ou réduction du prix facturé, sans autre dédommagement. En outre, la responsabilité du vendeur est exclue en cas de dommage causé conjointement par un défaut des produits livrés et par la faute de la victime ou d'une personne dont la victime est responsable. La garantie expire après cette période d'un an.

- 8.8 Si l'acheteur de biens n'agit pas à des fins professionnelles, il dispose des droits légaux au titre de la loi du 1^{er} septembre 2004 régissant la vente des biens de consommation, lesquels ne sont pas affectés par la présente garantie.
- 8.9 Le prestataire est en droit de suspendre sa garantie tant que le client n'a pas procédé au paiement intégral des sommes facturées.

9 Données à caractère personnel

- 9.1 Le prestataire s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des données à caractère personnel, transposant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, UE/2016/679).
- 9.2 En fournissant ses données à caractère personnel, le client donne au prestataire l'autorisation expresse de traiter ces informations en vue de traiter la commande et/ou la demande d'information du client. La durée de conservation de ces données est de cinq ans, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.
- 9.3 Le prestataire garantit qu'il met en place les moyens aptes à assurer la confidentialité et l'exactitude des données qui lui ont été communiquées. Il s'engage expressément à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers auxdites données sans le

consentement préalable des personnes concernées, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (notamment obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense).

- 9.4 À tout moment, les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données, de limitation du traitement, et d'opposition à la conservation des données les concernant.
- 9.5 Les personnes concernées peuvent, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer leurs droits en contactant le responsable du traitement par mail à l'adresse intuisix@intuisix.com ou par courrier au siège social du prestataire.

10 Confidentialité

- 10.1 Les parties traitent de manière confidentielle les informations transmises aux fins de l'exécution des services qui est confiée au prestataire.
- 10.2 Pendant l'exécution des prestations ainsi qu'après leur achèvement, sauf autorisation écrite et préalable de l'autre partie, aucune d'elles ne divulguera aux tiers, ne diffusera ou n'utilisera à d'autres fins que l'exécution des prestations, aucune information confidentielle en relation avec les activités des parties, leur stratégie commerciale, leur plan d'entreprise, leurs clients ou sociétés associées, dont elle aurait eu connaissance pendant l'exécution.

11 Propriété intellectuelle

- 11.1 L'ensemble des logos, marques, photos et modèles figurant sur les documents commerciaux du prestataire, en ce compris les sites internet, sont la propriété de celui-ci.

11.2 Toute reproduction partielle ou complète de ces logos, marques, photos et modèles, quel que soit le support, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles, est interdite sans le consentement du prestataire ou des détenteurs des marques ou droits attachés à ces représentations graphiques.

11.3 Sauf stipulation contraire préalable et par écrit, le prestataire est propriétaire de tous les droits intellectuels nés de l'exécution des services (notamment, mais sans que cette liste ne soit exhaustive tout document, fascicule, méthodologie appliquée, code informatique). Le prestataire accorde automatiquement à son client une licence complète, irrévocable, non cessible et non exclusive pour l'utilisation des logiciels écrits sur mesure dans le cadre de la prestation de services. Le client ne pourra transmettre l'application à de tierces personnes, que ce soit ou non à des fins commerciales, qu'avec l'accord écrit et préalable du prestataire.

11.4 Le client accepte que les logiciels standards fournis par le prestataire soient soumis aux conditions de licence définies par les auteurs et distributeurs.

11.5 Le client ne peut faire valoir aucun droit sur les logiciels et les bases de données utilisées par le prestataire dans le cadre de la prestation des services, sauf si ceux-ci ont été développés à la demande du client et que le prestataire lui a expressément accordé par écrit une licence d'utilisation ou une cession de droits.

12 Force majeure

12.1 Aucune partie ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations, si cette non-exécution est due au cas fortuit ou à la survenance d'un élément constitutif de

force majeure tel que notamment, et sans que cette liste soit limitative, l'inondation, l'incendie, la tempête, le manque de matières premières, la grève des transports, grève partielle ou totale, ou lock-out.

12.2 La partie ayant été frappée par de tels événements devra informer l'autre partie dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 5 jours ouvrables de la survenance de cet événement.

12.3 Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution de la commande pendant la durée du cas de force majeure.

13 Ensemble contractuel

13.1 Les présentes conditions générales et tout contrat conclu entre le prestataire et le client sont soumis au droit belge.

13.2 Les présentes conditions générales, les dispositions mentionnées sur l'offre de prix, ainsi que tout contrat conclu entre le client et le prestataire, constituent, ensemble, l'intégralité des relations contractuelles intervenues entre les parties.

13.3 Le fait que le prestataire ne se prévale pas des présentes conditions générales ou de clauses contractuelles à un moment donné, ne peut être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

13.4 Aucune omission ou retard de l'une ou de l'autre partie quant à l'exercice d'un droit ou d'un recours dont elle dispose en vertu des présentes conditions générales ou du droit applicable ne constitue un abandon. La renonciation à un droit ou à un recours prendra la forme d'un écrit émanant de la partie qui y renonce.

13.5 Lorsque, en vertu de l'application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles, cela n'affecte en rien les autres stipulations des présentes conditions générales qui restent en vigueur. Le cas échéant, les parties négocieront afin de convenir d'une ou plusieurs dispositions qui permettraient d'atteindre, dans la mesure du possible, l'objectif poursuivi par la ou les clauses frappées de nullité.

14 Juridictions compétentes

14.1 Toute contestation quelconque fera au préalable l'objet d'une tentative de règlement amiable ou une procédure de médiation avant de pouvoir être soumise aux cours et tribunaux.

14.2 Toute contestation relative à la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des présentes conditions générales et/ou d'un contrat conclu avec le prestataire sera exclusivement soumise aux cours et tribunaux de l'arrondissement de Charleroi.